

**MOTION
AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE**

DEPOSEE PAR : M. LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE ET LE GROUPE « CORSICA LIBERA ».

OBJET : REFUS DE L'OUVERTURE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES AVANT LE MOIS DE SEPTEMBRE

CONSIDERANT le dernier discours du Premier ministre Edouard Philippe relatif à la mise en œuvre du déconfinement ;

CONSIDERANT que son gouvernement persiste à suivre la voie hautement périlleuse ouverte par le Président Macron dans sa dernière allocution, à savoir procéder à la réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai ;

CONSIDERANT que de surcroît, cette décision intervient alors qu'aucune garantie n'est donnée sur les moyens matériels du déconfinement, à savoir notamment les tests et les masques pour tous ;

CONSIDERANT qu'elle est d'autant plus incompréhensible que si l'on voit clairement les risques qu'elle fait courir à la communauté enseignante, aux parents et à toute la population, on peine à percevoir son intérêt : par exemple, pourquoi rouvrir les lycées à quelques jours de leur fermeture estivale ?

CONSIDERANT les conséquences prévisibles d'un tel entêtement et après l'expérience du maintien du premier tour des élections municipales dont on sait les funestes conséquences, il paraît hors de question de prendre de nouveaux risques de cette ampleur ;

CONSIDERANT qu'en la circonstance, le « Haut Conseil scientifique » réuni par le Président Macron, ayant pourtant été jusqu'ici particulièrement conciliant à l'égard du gouvernement (notamment sur la question du maintien des élections qu'il a accepté de cautionner), a lui-même déconseillé la réouverture des écoles le 11 mai, préconisant le renvoi de celle-ci au mois de septembre ;

CONSIDERANT qu'en Corse, cette décision est d'autant plus contestable que l'île connaît une fragilité particulière, notamment en raison de la structure de sa démographie (forte proportion de personnes âgées) ainsi que de la faiblesse de son système sanitaire (capacités réduites des services de réanimation, absence de CHU...);

CONSIDERANT la position largement majoritaire des syndicats d'enseignants, des associations de parents d'élèves, ainsi que des médecins et scientifiques réunis au sein du « Collectif anti-covid ».

L'ASSEMBLEE DE CORSE

REFUSE l'ouverture des établissements scolaires avant le mois de septembre.

APPELLE les parents d'élèves à garder leurs enfants à la maison et les maires à ne pas ouvrir les crèches et les écoles.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de maintenir fermés les établissements, propriétés de la Collectivité de Corse, notamment les lycées et collèges.